



COMITÉ DU 03 FÉVRIER 2021				
DÉLIBÉRATION N°	C2021	02	03	06

- Date d'envoi de la convocation à la séance : 28 janvier 2021
- Nombre de membres en exercice : 64
- Nombre de membres présents : 37
- Nombre de membres absents et ayant donné pouvoir : 05
- Nombre de membres absents et excusés : 22

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-257604371-20210203-C2021020306-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/02/2021

Publication : 08/02/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



## **ADHESION DU SMEDAR A IDEAL CONNAISSANCES RENOUVELLEMENT POUR L'ANNEE 2021 AUTORISATION**

Le Quorum constaté,

Le Comité du SMEDAR,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 6 de l'ordonnance n°2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19, modifiée par la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020,

Vu le rapport de Madame Christine de CINTRÉ, Vice-présidente,

Considérant qu'Idéal Connaissances est un réseau de mutualisation des connaissances, des pratiques et des expériences professionnelles au service des collectivités locales créé en 1985 ;

Considérant qu'Idéal Connaissances a fondé à cet effet les premiers réseaux professionnels des collectivités locales pour répondre à leurs besoins, et développe l'animation des communautés professionnelles, l'information et la formation professionnelles des collectivités via des séminaires et colloques nationaux ;

Considérant que le montant de la cotisation varie selon le nombre de communautés auxquelles le SMEDAR adhère ;

Considérant qu'en 2021, l'accès à une communauté s'élève à 1.453,86 € HT et à un montant total de 7.266,90 € HT pour l'accès aux 5 communautés suivantes :

- Traitement des déchets
- Interdéchets (thématiques collecte, déchèteries, REP, biodéchets, etc...)
- Affaires juridiques et commande publique
- Energie
- Hygiène et sécurité.

Considérant enfin que les prix sont revus chaque année en fonction de l'indice INSEE des prix à la consommation ;

Après en avoir délibéré, le Comité :

- Autorise à l'unanimité le renouvellement de l'adhésion du SMEDAR à l'organisme IDEAL CONNAISSANCES pour l'année 2021, moyennant le paiement d'une cotisation totale de 7.266,90 € HT pour l'accès aux 5 communautés définies ci-avant.

FAIT A GRAND-QUEVILLY LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT

Stéphane BARRÉ